

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Christophe POIRIER

Oui Madame le Maire c'est une délibération qui revient tous les ans, elle concerne la subvention que nous versons à l'association l'AVIC, et en l'occurrence là plus du solde de la subvention pour l'exercice 2012 et il est de 11 600 euros voilà donc il vous est demandé d'approuver cette subvention.

Madame le Maire

Je vous remercie alors des commentaires, des oppositions, des abstentions ? Alors merci beaucoup, je voudrais simplement vous dire Mesdames et Messieurs de l'opposition que vous m'avez fait penser que j'avais oublié sûrement une question mais moi j'ai pensé à une question que vous m'avez posée et pour laquelle vous ne m'avez pas demandé le résultat alors je vais vous le dire, hein, voilà, normal. Vous m'avez demandé si nous étions dans l'obligation de réserver un espace d'expression des élus de l'opposition sur le site Internet de la Ville et je peux vous répondre que oui, c'est l'objet de la dernière, d'une des dernières jurisprudences et donc évidemment nous le ferons mais comme le site n'est pas totalement refondu, aujourd'hui hé bien nous ne savons pas sous quel forme, nous serons obligés aussi de changer le règlement intérieur, donc parce qu'il y a nécessité de le faire. Donc vous voyez que si je peux vous oublier de temps en temps, d'autres fois je ne vous oublie pas voilà.